



RÈGLES À SUIVRE

Le boxeur ou la boxeuse s'engage à :

- 1- Le participant s'engage à s'entraîner au moins une fois par semaine.
- 2- Le participant s'engage à participer à toutes les activités organisées par l'événement.
- 3- Le participant s'engage à payer 1 000 \$ au total pour son inscription. La date limite pour s'inscrire est le 8 mars 2024. Un 1^{er} versement de 600 \$ est exigé lors de l'inscription et un 2^e versement de 400 \$ est exigible avant le 6 mai 2024.
- 4- Le participant s'engage à respecter les règles du club de boxe lors de son entraînement.
- 5- Le participant s'engage à partager les publications qui concernent l'événement sur les réseaux sociaux.
- 6- Le participant autorise la prise de photo pour les publicités et les médias sociaux.

L'organisation s'engage à :

- 1- Donner un entraînement de boxe avec des entraîneurs certifiés.
- 2- Trouver au participant un adversaire de même calibre lors de l'événement.
- 3- À produire un événement sécuritaire et encadré par le Coordonnateur régional de la FQBO de la Capitale Nationale.
- 4- Fournir des arbitres fédérés.
- 5- Fournir un protège-dents à tous les participants.
- 6- Fournir les billets de spectacle aux participants 4 mois avant l'événement.
- 7- La date limite des inscriptions est le 8 mars 2024.
- 8- Le gala de boxe se tiendra samedi le 17 août 2024 à l'Aréna Côte-de-Beaupré.

*** J'ai pris connaissance des règles à suivre :

Signature : _____
Boxeur/boxeuse

Date : _____

2024-02-12